

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : DETARCAP OX II
 Code du produit : F124 ind03
 Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Description/Emploi : Super décapant - Détartrant - Désoxydant

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALCAL SAS
 ZA Les Farges
 24580 ROUFFIGNAC SAINT CERNIN - FRANCE
 T +33 5 53054701 - F +33 5 53054245
labo@alcal.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1 H290
 Skin Corr. 1A H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R35

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Composants dangereux : Acide chlorhydrique, Acide phosphorique ... %, Acide fluosilicique
 Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 Conseils de prudence (CLP) : P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

DETARCAP OX II

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Acide phosphorique ... %	(Numéro ° CAS) 7664-38-2 (Einecs nr) 231-633-2 (EG annex nr) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	5 - 15	C; R34
Acide chlorhydrique	(Numéro ° CAS) 7647-01-0 (Einecs nr) 231-595-7 (EG annex nr) 017-002-01-X (N° REACH) 01-2119484862-27	5 - 10	C; R34 Xi; R37
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) exemption polymer	< 5	Xn; R22 Xi; R41
Acide fluosilicique	(Numéro ° CAS) 16961-83-4 (Einecs nr) 241-034-8 (EG annex nr) 009-011-00-5	< 5	C; R34

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide phosphorique ... %	(Numéro ° CAS) 7664-38-2 (Einecs nr) 231-633-2 (EG annex nr) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	(10 =< C < 25) Xi;R36/38 (C >= 25) C;R34
Acide chlorhydrique	(Numéro ° CAS) 7647-01-0 (Einecs nr) 231-595-7 (EG annex nr) 017-002-01-X (N° REACH) 01-2119484862-27	(10 =< C < 25) Xi;R36/37/38 (C >= 25) C;R34-37

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide phosphorique ... %	(Numéro ° CAS) 7664-38-2 (Einecs nr) 231-633-2 (EG annex nr) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	5 - 15	Skin Corr. 1B, H314
Acide chlorhydrique	(Numéro ° CAS) 7647-01-0 (Einecs nr) 231-595-7 (EG annex nr) 017-002-01-X (N° REACH) 01-2119484862-27	5 - 10	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) exemption polymer	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Acide fluosilicique	(Numéro ° CAS) 16961-83-4 (Einecs nr) 241-034-8 (EG annex nr) 009-011-00-5	< 5	Skin Corr. 1B, H314

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide phosphorique ... %	(Numéro ° CAS) 7664-38-2 (Einecs nr) 231-633-2 (EG annex nr) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	(10 =< C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 =< C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 25) Skin Corr. 1B, H314
Acide chlorhydrique	(Numéro ° CAS) 7647-01-0 (Einecs nr) 231-595-7 (EG annex nr) 017-002-01-X (N° REACH) 01-2119484862-27	(C >= 10) STOT SE 3, H335 (10 =< C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 =< C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 25) Skin Corr. 1B, H314
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) exemption polymer	(1 =< C < 10,01) Eye Irrit. 2, H319 (10,01 =< C < 100) Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

DETARCAP OX II

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Données non disponibles.
Effets aigu de peau : Provoque des brûlures.
Effets aigu des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
Effets aigu de voie orale : Provoque des brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Laver abondamment à l'eau les résidus.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.
Température de stockage : 5 - 40 °C
Matière(s) à éviter : bases (fortes). Acides (forts). Produits chlorés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide chlorhydrique (7647-01-0)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	8 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	5 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	15 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	10 ppm
France	VLE (mg/m ³)	7,6 mg/m ³
France	VLE (ppm)	5 ppm

Acide phosphorique ... % (7664-38-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³

DETARCAP OX II

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Acide chlorhydrique (7647-01-0)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	15 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	8 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,036 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,036 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,045 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,036 mg/l

Acide phosphorique ... % (7664-38-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,92 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets locaux, inhalation	0,73 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants (minimum : niveau 2).
Protection oculaire	: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Équipement spécial de sécurité	: Porter un vêtement de protection approprié minimum (EN 13034) Équipement de type 6.
Protection des voies respiratoires	: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
État physique/Forme	: Liquide.
Couleur	: Orange-rouge.
Odeur	: Légère.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 1
pH solution	: 1 % pH =1.55
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,13
Solubilité	: Eau: 100% (20°C)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

DETARCAP OX II

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C. Des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Acide chlorhydrique (7647-01-0)	
DL50 cutanée lapin	> 5010 mg/kg

2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)	
DL50 orale rat	500 - 2000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg

Acide phosphorique ... % (7664-38-2)	
DL50 orale rat	2600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2740 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	2600,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	2740,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: < 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite
pH: < 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

Acide chlorhydrique (7647-01-0)	
CL50 poisson 1	7,45 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,492 mg/l

2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)	
CE50 Daphnie 1	>= 10 (10 - 100) mg/l

Acide phosphorique ... % (7664-38-2)	
CL50 poisson 1	138 mg/l
CE50 Daphnie 2	> 100 mg/l

DETARCAP OX II

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.2. Persistance et dégradabilité

DETARCAP OX II	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide chlorhydrique (7647-01-0)	
Log Pow	< 1
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Acide chlorhydrique (7647-01-0)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3264

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Description document de transport : UN 3264 (LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A, contient acide chlorhydrique, acide phosphorique en solution), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8

Etiquettes de danger (ADR) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C3

Code du tunnel : E

Quantités limitées (ADR) : 5l

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

DETARCAP OX II

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.2		Modifié	
8		Modifié	
9		Modifié	
11		Modifié	
14.4		Modifié	
15.1		Modifié	
16	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	

Autres informations

: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes. Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.

DETARCAP OX II

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
C	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit